

LA FAMILLE CLÉMENT DU MEZ ET L'ABBAYE DE CERCANCEAUX

Roberte TOMASSONE

1 – PRÉAMBULE

Le château de Mez-le-Maréchal a été construit par qui ? Et quand ? L'archéologie doit permettre de répondre à ces questions fondamentales. Mais parallèlement aux recherches archéologiques, la connaissance approfondie de l'histoire de la famille Clément peut fournir d'autres éléments de réponse en apportant un éclairage complémentaire.

Cette famille, initialement dite « de Château-Landon », gravit déjà dans l'entourage de Charles le Chauve, dès le X^e siècle. Elle était, à la fin du XI^e, la seconde famille de Château-Landon et possédait de nombreux fiefs, depuis Étampes jusqu'aux deux rives du Loing et de son affluent le Betz. A cette époque, Robert II dit « le Clément » (° ~1089 - † avant 1154) recevait en héritage, à l'endroit où se dresse le château, un « mez » (*mansum* en latin), un domaine avec une demeure seigneuriale.

Son fils et héritier, Robert III Clément du Mez, gravit un échelon de plus dans l'entourage royal en devenant gouverneur du fils de Louis VII, le futur Philippe Auguste, dont la faveur s'est portée ensuite sur ses deux fils : Aubri, premier maréchal de France puis Henri, maréchal à son tour à la mort de son aîné (Acre 1191).

Robert III a confirmé la gloire « séculière » de la famille ; son fils Henri, premier du nom, a souhaité consacrer sa gloire posthume et spirituelle en lui offrant un lieu de sépulture à la hauteur de son rang : une **nouvelle abbaye bâtie sur sa terre de Cercanceaux**. Pourquoi Cercanceaux ? Un lieu peu éloigné de la seigneurie du Mez où les terres d'une nouvelle abbaye n'auraient pu trouver place. Un domaine « ouvert » susceptible d'être étendu par les dons des seigneurs voisins. Un lieu riche d'histoire, proche de la célèbre abbaye de Ferrières.



Fig D01 :

Situation actuelle du
château de Mez-le-
Maréchal et de
l'abbaye de
Cercanceaux.

(DAO : Michel
Piechaczyk, ADM)

La fondation de l'abbaye de Cercanceaux est indissociable de l'histoire de la famille Clément à l'apogée de sa gloire. Mais contrairement aux vœux de son fondateur, cette abbaye n'est jamais devenue le « mausolée » de la famille. Henri Lui-même n'y a pas été enseveli. Moins de quinze ans après sa fondation, Henri I^{er} reçoit du roi la seigneurie d'Argentan en Normandie. Les Clément deviennent Clément du Mez et d'Argentan. Les lignes qui suivent rassemblent les connaissances actuelles sur ce pan de l'histoire de cette famille.

2 – ORIGINES

Les sources anciennes sont extrêmement rares sinon inexistantes sur l'abbaye de Cercanceaux. Des vagues successives de pillages - la Guerre de Cent ans, les Guerres de religion, la Révolution, pour ne citer que les principaux - ont dispersé et détruit les archives. Aucun cartulaire de Cercanceaux ne nous est parvenu ; quelques chartes dans d'autres cartulaires ou dans des recueils d'actes royaux permettent de lever des pans du voile sur l'histoire de cette abbaye.

On la dit fondée en 1181 selon la volonté d'Hugues, abbé de la **Cour-Dieu**, d'Henri I^{er} Clément dit le Maréchal et du roi Philippe Auguste. Mais on n'a qu'une connaissance indirecte de cet acte de fondation.

Henri I^{er} l'aurait choisie pour accueillir les sépultures de ses ancêtres et de sa descendance. Malheureusement, contrairement à ses dernières volontés, à sa mort, en 1214, son corps ne put être ramené à Cercanceaux. Et c'est à l'abbaye de Turpenay, en Touraine, qu'il trouva sa dernière demeure.



Fig. D02 - Vestiges de l'abbaye de la Cour Dieu, Aquarelle du Musée d'Orléans.

[...] Paucis postea elapsis diebus, egrotavit Henricus Marescallus Francie in partibus illis andegavicis, vir per omnia laudabilis in militia et timens Deum qui post dies aliquot defunctus in monasterio de Torpanaio sepultus est licet extrema voluntate jussisset quod in patriam deferretur et in abbatia Sacracella cisterciensis ordinis inter patres suos tumularetur ; et planxerunt eum universa multitudo Francorum qui eum omnes tenerrime diligebant. [...] In hoc autem antequam moreretur, feliciter ei evenit quod, sensibus suis adhuc vigentibus, paucis ante suum obitum diebus, habuit nuncium qui ei regis victoria nunciavit, sui ipse pre gaudio equom suum quo in bellis utebatur, dedit, cum non haberet quid aliud ei daret.

Quelques jours plus tard, Henri Maréchal de France tomba malade dans la région d'Angers ; cet homme en tous points louable dans le domaine militaire et craignant Dieu, mourut quelques jours plus tard et fut enseveli dans l'abbaye de Turpenay bien qu'il ait ordonné selon ses dernières volontés d'être ramené dans sa patrie et d'être enterré dans l'abbaye de Cercanceaux (*Sacracella*) aux côtés de ses ancêtres. Et toute la foule des Francs le pleurèrent car ils l'aimaient tendrement. [...] Mais avant qu'il meure survint un événement heureux : peu de jours avant son décès, alors qu'il jouissait de tous ses sens, survint un messenger qui lui annonça la victoire du roi. Il en fut si heureux qu'il lui donna le cheval qu'il montait dans les batailles, car il n'avait rien d'autre à lui donner. (*Chroniques de Rigord et Guillaume Le Breton*, DELABORDE H. F. 1832).



Fig. D03 - Vestiges de l'ancienne abbaye de Turpenay, Base image : Culture.gouv.fr



Fig D04 -

Veüe de l'abbaye Notre-Dame de Turpenay, de l'ordre de St Benoist, congrégation de St Maur, a sept lieues de Tours et a une de Chinon 1699 (Louis Boudtan ?)

Bib. Nat. France : H126207

3 - UN REGARD EN ARRIÈRE

La première mention du nom se trouve dans une charte du cartulaire de Néronville, édité par STEIN H. 1895. On lit dans la charte 82 qu'il date d'environ 1160, donc bien antérieure à la fondation de l'abbaye, qu'une Dame Ermangarde fille de Bathilde, au moment de sa mort, donne avec l'accord de sa mère, deux hôtes qu'elle avait par sa dot à *Sarquencellum*. Ce terme a donné, selon l'évolution phonétique normale du latin au français, le nom de Cercanceau(x). Ce n'est pas le cas du nom qui a été, dès sa fondation, celui de l'abbaye : *Sacra Cella*, le « monastère sacré ». Pourquoi ce changement de nom ? Parce que le second était plus adapté à un établissement religieux ? Parce que la signification du premier ne comportait au contraire aucune connotation religieuse ou parce qu'elle n'était plus comprise ? Raphaël VALÉRY s'est penché sur le problème et propose une explication qui n'est pas dépourvue d'intérêt non seulement philologique mais aussi historique dans la mesure où elle permet d'éclairer et d'orienter la recherche sur les premiers possesseurs du territoire de Souppes et par suite, les Clément du Mez. Nous y reviendrons.

Il est certes exact que la finale *cellum* / *cellus* pourrait donner en français *ceau(x)*. D'autre part, *cella*, en latin médiéval, peut désigner un petit domaine agricole, ce qui serait compatible avec le don de deux hôtes : les hôtes étant des paysans pauvres, voire des serfs à qui on concédait un petit lopin de terre. Mais l'évolution phonétique de *cella* du latin au français ne donne pas *ceau(x)*. Comment, par

ailleurs, expliquer les deux syllabes précédentes, *sarquen / cercan*, qui se retrouvent dans différentes formes du nom jusqu' à celle de *Cercanceau*, fixée par DOM MORIN (1630) ? Nous ne reprendrons pas ici toute l'étude de Raphaël VALÉRY, à laquelle nous renvoyons (VALÉRY R. 1999).

Nous nous appuyons sur ses conclusions, qui nous semblent fondées :

- la racine *ser*, que l'on considère comme préceltique voire pré-indo-européenne, présente en France dans nombre d'hydronymes, désigne un cours d'eau ;
- la racine *can* (*cam*, *kamm*, *kamb*) est, selon GRANDSAIGNES d'HAUTERIVE (1948), associée à l'idée de courbure ; ce que confirme PLONÉIS J.-M. (1989) pour qui *kamm* renvoie à une vallée sinueuse. En ces lieux peuplés dès la préhistoire, il ne semble pas surprenant de trouver un toponyme relevant de racines celtiques voire préceltiques. Quant à la finale *cellum*, si l'on admet qu'un scribe (au XII^e siècle) peut passer du féminin au neutre, on peut la rattacher au préceltique et pré-indo-européen *sala* abondamment représenté dans les noms de cours d'eau et de marécage en France (DAUZAT A., DESLANDES G., ROSTAING Ch. (1963).

Les hôtes donnés par Ermangarde au prieuré de Néronville se trouvaient donc dans une zone plate, marécageuse, où serpentait le cours du Loing, zone défrichée ou en cours de défrichement, et qui faisait partie de la dot de ladite Dame.

4 - LA FONDATION DE L'ABBAYE DE CERCANCEAUX

L'acte de fondation de l'abbaye de Cercanceaux est perdu. Il est cependant évoqué (résumé ?) dans la *Gallia christiana* (tome XII, col. 240) que reprend JARRY L. (1864) dans son *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu* :

Duobus a Nemosio totidem a Castronantonis diffita leucis Sacra-cella filia curiae-Dei, in convalle duorum collium fundatur idibus Dec. 1181 a Philippo Augusto rege... « A une distance de deux lieues de Nemours et autant de Château-Landon, l'abbaye sacrée (Cercanceaux), fille de la Cour-Dieu a été fondée dans une vallée entre deux collines aux ides de décembre 1181 par le roi Philippe Auguste ». Odo monachus Curiae Dei, Sacrae Cellae primus abbas instituitur anno 1181 ab abbate curiae-Dei. « Eudes, moine de la cour-Dieu est nommé premier abbé de Cercanceaux en l'an 1181 par l'abbé de



Fig. D05 - Le site de l'abbaye de Cercanceaux.

Google Earth 2020.

la Cour-Dieu ». *Ejus meminit Philippus Augustus in charta foundationis anno 1190, ac proinde ipse est qui ab ipso ad summum pontificem Lucium delegatus est, ut deferret epistolam ejus nomine a Stephano Tornacensi scriptam.*

« Philippe Auguste le rappelle dans la charte de fondation de l'an 1190 et de plus, c'est ce dernier qui a été envoyé par lui auprès du Souverain Pontife pour lui apporter une lettre écrite en son nom par Etienne de Tournai ». De cet Eudes, premier abbé de Cercanceaux, on ne sait pas grand-chose. Selon VALÉRY R. (2000), ce grand personnage émissaire royal et papal pourrait être Eudes Clément, dernier fils de Robert III. LEJUST A. (2010) reprend cette hypothèse qu'il fonde sur une analyse des faits en partie séduisante, mais malheureusement il reste bien des zones d'ombre dans ses déductions et aucun document ne permet d'apporter la moindre confirmation.

Que dit l'acte de Philippe Auguste « reconstitué » ? Car qui a vu l'original ? :

- dès sa fondation, l'abbaye est désignée par son nom « religieux » de *Sacra Cella* et pas par le toponyme Cercanceaux ;
- elle est située dans une vallée entre deux collines, ce qui concorde avec ce qui a été dit plus haut sur l'étymologie du toponyme ;
- la date de 1181 est donnée comme celle de la fondation de l'abbaye et la majorité des commentateurs s'accordent sur la fin de l'année ;
- sa fondation serait une décision royale : motivée par quoi ? par qui ? selon le texte de la *Gallia* elle aurait été fondée par le roi Philippe Auguste ; en 1181, Philippe Auguste est un adolescent qui a perdu la même année son père Louis VII et son gouverneur, Robert III, père d'Henri I^{er} le Maréchal ;
- l'abbé de la Cour-Dieu, Hugues, n'apparaît pas à l'origine de la fondation mais c'est lui qui nomme le premier abbé Eudes, moine cistercien, apprécié du roi qui lui confie (en 1185) une mission de confiance auprès du pape Lucius III ;
- décision conjointe du roi et de l'abbé de la Cour-Dieu ?
- aucune mention n'est faite d'Henri I^{er} ni de la famille Clément du Mez.

En 1190, à la veille de son départ pour la croisade, dans un acte daté du mois de juin, le roi Philippe Auguste prend sous sa protection les abbés, moines et frères de plusieurs abbayes cisterciennes, affirmant son attachement à cet ordre en particulier. Parmi les treize abbayes citées, en bonne place, se trouve l'abbaye de Cercanceaux :

Universos qui de Cysterciensi ordine sunt quodam speciali privilegio amoris pre ceteris qui religionis habitum assumpserunt fovere intendimus ; inter eos tamen quosdam familiaris diligenter precipimus vobis universis et singulis quatinus abbates, monachos et fratres Vallis Sancte Marie, Curie Dei, Lorreis, Sacre Celle, Sancti Portus, Karoli Loci, Longi Pontis, Balences, Gardi, Ursicampi, Alneti, Belliprati, Fresmont, cum universis rebus ad jam dicta monasteria pertinentibus in nostra custodia et protectione susceptis, in pace et quiete liberatos ab incursu malignantium manere faciatis.

« Nous voulons soutenir tous ceux qui appartiennent à l'ordre Cistercien par un privilège spécial d'amour encore plus que tous les autres qui ont pris l'habit religieux ; cependant parmi ceux-ci nous vous recommandons à vous tous et en particulier de personnes plus dévouées, les abbés, moines et frères de Notre-Dame du Val, de la Cour Dieu, de Loroy, de Cercanceaux, de Barbeau, de Chaalis, de Longpont, de Valloires, d'Ourscamp, de Lannoy, de Beaupré, de Froidmont avec tous les biens qui appartiennent auxdits monastères qui sont pris sous notre garde et notre protection ; faites qu'ils demeurent libres dans la paix et la tranquillité, à l'abri des attaques des malintentionnés ».

Peu après, cette même année 1190 (juillet ?), une nouvelle charte de Philippe Auguste confirme les biens de l'abbaye de Cercanceaux et peut être considérée comme la véritable fondation de cette abbaye, comme en témoigne la formule : *locum de Sacra Cella quem idoneum fore religioni cognovimus, propriis fundare beneficiis et in abbatiam promovere studuimus* : « ce monastère sacré dont nous avons appris qu'il serait un lieu propice à la religion, nous nous sommes attachés à le fonder en lui donnant ses bénéfices propres et à le promouvoir en abbaye ». En voici le texte :

In nomine sancte et individue Trinitatis. Amen. Philippus Francorum rex, omnibus in perpetuum. Habet hoc proprium regalis excellentie magnitudo ut loca sancta divinis cultibus mancipanda studio pietatis fundare diligenter intendat ac suis pariter suorum ac fidelium beneficiis benigna libertate potenter adaugeat. Qua profecto consideratione ad ampliandum cultum divinitatis, locum de Sacra Cella quem idoneum fore religioni cognovimus, propriis fundare beneficiis et in abbatiam promovere studuimus. Quia igitur, auxiliante Domino, congregatis inibi fratribus religiosis, fratre Odone, venerabili primo abbate constituto, locus ille per operam nostram ad laudem et gloriam nominis Domini excrevit, nos, in posterum ejusdem ecclesie quieti ac libertati tanto majori diligentia providere curavimus quanto attentiores sollicitudinem de illa amplificanda ab ipso foundationis sue principio semper habuimus. Quamobrem eandem ecclesiam in universis rebus et possessionibus suis quas inpresentiarum Deo authore possidet, quecumque largiente Domino in futuris ex quorumlibet beneficiis vel aliis modis competentibus poterit adipisci, universa itaque dona ac beneficia que fidelium largitione prefate ecclesie collata fuerunt, auctoritate regis in perpetuum possidenda excolimus et per presentis preceptum pagine perpetue stabilitatis munimento corroboramus, que nostris hic propriis duximus exponenda vocabulis : locum ipsum de Sacra Cella in quo prefatum monasterium situm est, in terris, pratis, omnibus circumadjacentibus adjacentiis et aliis futuris pertinentibus ; grangiam de Quatuor Vallibus cum vineis, hortis et terris circumadjacentibus, ea libertate et consuetudine nemoris de Logio, in qua abbatia Curie Dei tenuit et possedit ; grangiam de Brochia cum nemore et terris circumadjacentibus ex donatione et eleemosyna nostra ; omnes possessiones Garini de Castro Nantonis, eas videlicet quas habebat ex illa parte lupe fluvii in qua sita est abbatia, in terris et pratis et nemoribus ; monasterium etiam de Trinleto cum omnibus pertinentiis suis ; grangiam de Partiacio quam emimus de Galterio de Cella cum nemore, pratis, aqua et terris circunadjacentibus ; domos de Bruxiis cum vineis quas in territorio ipsius ville possident et vineas

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité. Amen. Philippe Roi de France, à tous et pour toujours.

La grandeur royale a en propre la faculté de s'attacher avec le zèle de la piété à fonder des lieux saints pour le culte divin et à accroître généreusement leurs ressources par ses bienfaits et ceux de leurs fidèles. A partir de cette considération, pour accroître le culte divin, ce monastère sacré dont nous avons appris qu'il serait un lieu propice à la religion, nous nous sommes attachés à le fonder en lui donnant ses bénéfices propres et à le promouvoir en abbaye. Parce que donc, avec l'aide du Seigneur, des frères pieux qui s'y trouvent assemblés, de frère Eudes, vénérable premier abbé, ce lieu a grandi par notre action à la louange et à la gloire du nom de Dieu, nous avons eu le souci de veiller à la tranquillité et à la liberté de cette même église avec d'autant plus de soin que depuis le début de sa fondation nous avons toujours porté une grande sollicitude à son développement. C'est pourquoi nous nous attachons à ce que cette même église, pour tous les biens qu'elle possède présentement avec l'aide de Dieu, tout ce qu'elle aura pu recevoir dans le futur des largesses des fidèles grâce à la générosité divine, lui soit garanti à perpétuité par l'autorité royale et nous confirmons par la présente page, par nos propres paroles, la stabilité de ces dispositions : le lieu même de Cercanceaux (*Sacra Cella*) où ledit monastère est établi, avec les terres, les prés, ce qui les entoure maintenant et à l'avenir et autres à venir ; la grange des Quatre Vallées avec vignes, jardins et les alentours, avec libre usage du bois des Loges que l'abbaye de la Cour Dieu a tenu et possédé ; la grange de la Brosse avec bois et alentours, qui vient de notre don et aumône ; toutes les propriétés de Garin de Château-Landon, celles qu'il possédait sur cette partie du Loing sur laquelle est située l'abbaye, en terres, prés et bois ; le monastère du Tremblay (?) avec toutes ses possessions ; la grange de Pers que nous avons acquise de Gautier de la Celle, avec bois, prés, eaux et terres alentours, les maisons de Boësses avec les vignes qu'ils possèdent sur le

quas in territorio de Bruxiis habent ; terram de Maisonsellis quam Odelio de Ferrariis et filiis suis emimus ; terram de Saviniaco quam emerunt de Galterio de Paloyis et Godfrido filio suo, laudantibus et concedentibus uxore sua cum omnibus liberis suis, laudante etiam hoc Ada de Glana et uxore sua cum liberis suis de quorum feodo erat.

Quod, ut perpetue firmitatis robur obtineat, presentem paginam nostri autoritate et regii nominis caractere inferius annotato precepimus muniri. Actum apud Fontem Bleaudi, anno Verbi incarnati MCXC, regni nostri anno XI, astantibus in palatio nostro quorum nomina super posita sunt et signa. Signum comitis Theobaldi dapiferi nostri. Signum Guidonis buticularii. Signum Radulphi constabularii. Signum Mathei camerarii.

territoire de Boësses ; le terre de Maisonscelles acquise d'Odélin de Ferrières et de ses fils ; la terre de Savigny, acquise de Gauthier de Paley et de Geoffroy son fils, avec l'approbation de son épouse et de tous ses enfants et aussi d'Adam de Glana (?), de son épouse et de ses enfants, cet Adam dont relevait le fief.

Et afin que cela entre en vigueur et ait une valeur perpétuelle, nous prescrivons que cet acte soit accompagné de notre sceau et souscrit de notre signature. Fait à Fontainebleau l'année de l'incarnation MCXC, la XI^e année de notre règne, étant présents en notre palais ceux dont les noms et les seings sont placés au-dessus : seing du compte Thibaut, notre sénéchal ; seing de Guy, bouteiller ; seing de Raoul, connétable ; seing de Mathieu, chambrier. »

Le nom d'Henri Clément ne figure pas non plus dans ce document. Mais cela suffirait-il à mettre en doute sa volonté de voir fonder une abbaye pour donner à son père et à sa lignée une sépulture digne de leur rang ? Sûrement pas. Il faut noter que les personnages cités dans cette chartre sont tous des donateurs à l'abbaye. Henri, lui, ne fait pas partie des donateurs à l'abbaye fondée ; il a donné le domaine, la terre sur laquelle a été bâtie l'abbaye : « le lieu même de Cercanceaux (*Sacra Cella*) où ledit monastère est établi, avec les terres, les prés, ce qui les entoure », sans lequel l'abbaye n'existerait pas. Il est naturel de penser qu'au moment de la mort de son père, Henri se soit tourné vers le jeune et nouveau souverain dont Robert III avait été le gouverneur. C'est de l'attachement de ces deux adolescents qu'est sans doute née la fondation de l'abbaye au lieu-dit de Cercanceaux. Il fallait la volonté d'un fils, et celle sans doute affective mais aussi politique du souverain.

Le monastère sacré, *Sacra Cella*, fondé, donc en 1181, est une filiale, la quatrième et la dernière, de l'abbaye cistercienne de la Cour-Dieu, fondée en 1123 par Jean II, évêque d'Orléans et le chapitre de Sainte-Croix et confirmée la même année par le roi Louis le Gros. En 1181, l'abbaye de la Cour-Dieu est à son apogée. C'est une abbaye royale et papale, qui bénéficie donc de l'appui du roi et de celui du pape. Il semble naturel que le souverain ait sollicité Hugues, abbé de la Cour-Dieu pour fonder une nouvelle abbaye. Une abbaye cistercienne : on a vu ci-dessus la preuve de l'intérêt de Philippe Auguste pour cet ordre. Une abbaye dont le premier abbé, Eudes, bénéficiait de toute sa confiance au point de porter sa parole auprès du souverain pontife, une lettre adressée au nom du roi à Lucius III pour défendre les droits de la métropole de Tours sur les églises de Bretagne contre le siège de Dol, expliquer les graves raisons qui ont fait retenir l'archevêque Barthélémy malgré la convocation qu'il avait reçue du pape et accréditer auprès du Saint Siège l'abbé de Cercanceaux et un chapelain royal :

Fideles nostros presentium datores abbatem de Sarquocello et magistrum Po familiarem et clericum patris nostri ac nostrum vobis transmisimus, ut, in his que ex parte nostra vobis dixerint, fidem eis habeatis et per eosdem voluntatem vestrum nobis, si placuerit, remandetis – « Nous vous avons envoyé nos fidèles serviteurs porteurs des présentes, l'abbé de Cercanceaux et maître Po, proche et clerc de notre père et de nous-mêmes, afin que vous leur accordiez foi en tout ce qu'ils vous diront de notre part et que, s'il vous agrée, vous nous fassiez savoir en réponse votre volonté par ces mêmes messagers » (DELISLE L. 1826 – 1910, n°136).

Cette abbaye enfin, étant destinée à accueillir les sépultures de la famille Clément du Mez, était, dès sa fondation, assurée de certains revenus : une des grandes ressources d'une abbaye provenait en effet de leur possibilité d'accueillir les sépultures de leurs fondateurs et éventuellement autres fidèles à condition qu'ils ne soient ni excommuniés, ni interdits ni publiquement usuriers. Ainsi le 11 juin 1164, le pape Alexandre III confirme le droit de sépulture aux religieux de Néronville, « apportant son consentement agréable à vos justes demandes, nous vous accordons le droit de sépulture dans votre monastère, en sorte que ceux qui, par dévotion et dernière volonté auront voulu être enterrés là, à moins qu'ils ne soient excommuniés ou interdits, n'en soient empêchés par personne étant sauve la justice canonique des églises desquelles les corps des défunts dépendent. » (STEIN H., *op. cit.*, charte 89).

En élevant des tombeaux à leurs pères, les familles nobles fondaient des services réguliers, des anniversaires qui étaient une source de richesse pour l'abbaye.

Mais pourquoi en ce lieu, certes peu éloigné de Mez le Maréchal ? Possession des Clément ? Nous y reviendrons. Un autre facteur a pu aussi orienter les choix des fondateurs et surtout du souverain. L'abbaye de Cercanceaux est bâtie sur les terres de Souppes, dont l'histoire ne peut être entièrement dissociée de celle de l'abbaye bénédictine de Ferrières, abbaye royale et papale.

5 - NOUVEAU REGARD EN ARRIÈRE VERS SOUPPES

5. 1 - Il était une fois... un moine nommé Heriman qui écrivit un ouvrage sur l'histoire de son abbaye de Tournai (WALTZ G.1883). Ce moine rencontra un jour, dit-il, l'abbé de Ferrières qui prétendait avoir chez lui un privilège de Charles le Chauve, confirmé par le sceau royal, dans lequel il était écrit qu'à la demande d'Ingelran, comte de Château-Landon, le roi Charles avait donné à *Sancto Martino Tornacensi villam que vocatur Supas in pago Parisiensi cum molendinis et omnibus aquis, oportunitatibus, appositis testibus et die simul ac loco donationis* - avait donné « à Saint-Martin de Tournai le domaine qui s'appelle Souppes, dans le *pagus* de Paris, avec ses moulins et toutes ses rivières, avec à la fin le nom des témoins et le jour comme le lieu de la donation ». L'abbé de Ferrières ne connaissait pas Tournai et le moine de Tournai n'avait jamais entendu parler de Ferrières. Mais l'abbé de Ferrières, prié de donner le diplôme à Hériman, avoue l'avoir perdu et conduit le moine de Tournai à Souppes. Donnons-lui la parole : « Là, à la vue des moulins et de tous les agréments de l'endroit, je ne pus retenir mes larmes. Puis entrant dans l'église, j'y trouvai un très vieux livre, déjà presque entièrement démembré et pourri, sur lequel je lis : « Livre du monastère Saint-Martin de Tournai ». En sortant, je rencontrai un très vieux paysan, et je lui demandai à qui était ce domaine, il me répondit qu'il était au chevalier Joscelin et à quelques autres. » Suit une histoire selon laquelle un chevalier (Joscelin ?) parti combattre les Normands aurait été blessé grièvement et soigné à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai où il se fit moine. En reconnaissance, il aurait donné aux moines son domaine de Souppes...

L'histoire se complique : qui a donné Souppes ? Charles le Chauve ? Un certain Joscelin ? Sans mettre en doute la sincérité d'Heriman ni celle de l'abbé de Ferrières, force est d'admettre que trop de zones d'ombre subsistent. Le diplôme de Charles le Chauve n'a jamais été retrouvé ; le livre découvert à Souppes est en piteux état. Comment se fier à de tels témoignages ? Comment expliquer que l'abbé de Ferrières, qui connaissait, disait-il, le diplôme de Charles le Chauve, ait ignoré l'abbaye de Tournai ?

Une explication, peut-être, permettrait de passer de la légende à l'histoire. Elle a été proposée par le chanoine WARICHEZ P.-J. (1902) : « Nous admettons volontiers que l'abbé de Ferrières, pas plus que celui de Saint-Martin de Tournai ne nous trompent ; mais ils se trompent tous les deux. Dans le diplôme impérial, s'il y en avait un, comme dans le manuscrit de Souppes, s'il s'en trouvait un, le bénéficiaire a dû être désigné paléographiquement : *Coenobium sancti Martini T* suivi éventuellement d'une lettre ou deux, autorisant l'interprétation *Turonensis* ou *Tornacensis*. Or on doit lire la première de ces deux leçons : car il s'agit bien de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. C'est bien ce monastère qui, à l'époque des invasions, eut avec Ferrières des relations à l'effet d'y mettre en sécurité ses biens et titres. »

5. 2 - L'histoire plutôt que la légende ?

Les relations entre les deux abbayes bénédictines de Ferrières et de Saint-Martin de Tours sont très anciennes et elles ont précédé les invasions normandes. Au temps de Charlemagne, Alcuin, maître de

l'école palatine d'Aix-la-Chapelle, était, entre autres, abbé de Saint-Martin de Tours et abbé de Ferrières. C'est à lui que l'on doit le beau chœur octogonal de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, inspiré de la chapelle palatine.



Fig. D06 – Le chœur de l'abbatiale Saint-Pierre-Saint-Paul à Ferrières.

Son disciple saint Aldric a été abbé de Ferrières entre 821 et 841. Une dizaine d'années plus tard, en 853, un raid normand parti de Nantes envahit Tours, la basilique de Saint-Martin est incendiée mais les moines sauvent de l'incendie et du pillage les reliques du saint, elles sont transférées à Orléans puis à Fleury, ramenées en 854, éloignées de nouveau en 856 ; les Normands reviennent en 866, ils sont encore devant Tours en 872. Après plusieurs pérégrinations, les précieuses reliques trouvent asile à Auxerre et retourneront enfin à Tours. Mais le chemin d'Auxerre à Orléans puis Tours est tout naturellement la voie romaine, le Chemin de César, qui passe tout à côté de l'abbaye de Ferrières. Le passage par Ferrières était tout à fait logique. Les moines tourangeaux de Saint-Martin de Tours ont pu être accueillis par leurs frères bénédictins de l'abbaye de Ferrières qui ont accueilli les moines de la Celle-Saint-Josse (entre 881 et

917); et si le privilège de Charles le Chauve a existé, ils ont pu s'arrêter un temps chez eux, dans le domaine qu'ils possédaient à Souppes, « avec ses moulins et toutes ses rivières », sans peser sur leurs voisins ferriérois.

Malheureusement, aucun document ancien ne permet de le confirmer.

Le seul indice, cité par VALÉRY R. (*op. cit.*, p.34), se trouve dans les *Gesta consulum Andegavorum* (MARCHEGAY P., SALMON A. ed. (1856)), Chronique des ducs d'Anjou écrite entre 1100 et 1140 par Jean de Marmoutier à la demande de Foulques le Réchin, comte d'Anjou (1068) qui abandonne le Gâtinais à son frère, Geoffroy le Barbu. Il est dit dans cet ouvrage (un des témoignages de l'existence d'un certain Ingelger) qu'un certain Tertulle, père d'Ingelger reçut du roi *aliquando beneficio in Landonensi castro nec non etiam cum aliquibus terris, tam in pago Gastinensi quam in locis aliis* - « un jour un bénéfice à Château-Landon et aussi avec d'autres terres tant dans les pays gâtinais qu'en d'autres lieux » (*Gesta*, p.56). Plus loin, il est précisé qu'Ingelger possède *apud Landonense castrum patris casamentum*. Ingelger, fils d'un simple seigneur chasé, possède « près de Château-Landon un fief de son père » ; il aurait épousé Adèle, fille unique d'un comte de Château-Landon ou du Gâtinais nommé Geoffroy (*quidam Landonenis castri, sive Gastinensis pagi, consul, nomine Gaufredus*). Ce que ne confirme pas la généalogie des comtes de Gâtinais et des comtes d'Anjou (TOMASSONE R. 2021). La légende ou au moins la tradition l'emporterait-elle ici sur l'histoire ? On peut toutefois en déduire qu'il y avait bien, à cette époque, un seigneur qui tenait de son père un fief près de Château-Landon (*apud Landonense castrum*). Était-ce ledit Ingelger auquel le roi avait donné aussi la vicomté d'Orléans et le château d'Amboise, donc des possessions en Touraine ? Était-ce un vassal du seigneur de Château-Landon ? Questions sans réponse faute de documents susceptibles d'étayer les hypothèses formulées jusqu'ici.

Dès lors, comment expliquer que les moines de Saint-Martin de Tours aient possédé des terres sur ce territoire de Souppes ? En l'absence de documents ici encore, on ne peut que formuler des hypothèses, fondées toutefois sur des indices avérés. Les relations entre le Gâtinais et la Touraine sont attestées à l'époque de Charles le Chauve. La Chronique d'Anjou rapporte qu'Ingelran, peut-être pour sauver ses possessions en Touraine, est allé y combattre les Normands ; il a sûrement été suivi dans ces expéditions par d'autres seigneurs, certains de ces vassaux dans les environs. Les seules « récompenses » pour services rendus étaient l'attribution de terres, alors seule source de richesse et de revenus. Nous savons qu'à la fin du X^e siècle et au début du XI^e, des seigneurs de la région de Château-Landon avaient des possessions en Touraine : en 1002, Robert de Château-Landon l'Ancien donne à l'abbaye de Saint-Julien de Tours son fief de Beaumont-la-Chartre en échange de terres à Etampes. Si l'abbaye de Saint-Julien de Tours possédait des terres à Etampes, il n'est pas surprenant que l'abbaye de Saint-Martin de Tours ait eu des possessions à Souppes ! On ignore toutefois l'étendue de ces possessions.

Pourquoi le domaine de Souppes, appartenant aux moines de Saint-Martin de Tours, s'est-il retrouvé entre des mains laïques ? Le traité de Saint-Clair-sur-Epte entre Charles le Simple et le chef Viking Rollon (911) marque la fin des incursions normandes. Alors, dans tout le royaume, les seigneurs en quête de ressources financières s'emparent des terres abandonnées par les religieux. En 997, l'abbé de Ferrières, Raynard, se plaint auprès d'Abbon, abbé de Fleury, qui en appelle au pape Grégoire V ; ce dernier somme Foulques Nerra de rendre les terres de Souppes à Saint-Martin de Tours (*Recueil des Historiens des Gaules*, lettre XII). C'est donc qu'il avait accaparé le territoire de Souppes. Les moines de Saint-Martin de Tours n'ayant plus aucune raison de se réfugier dans leurs terres gâtinaises, elles tombaient tout naturellement sous la domination du comte de Gâtinais, seigneur de Château-Landon.

Seigneur de Souppes, Foulques Nerra a dû distribuer en arrière-fiefs à certains des seigneurs locaux, ses vassaux, des terres sur le « domaine » de Souppes, dont on peut présumer, d'après les documents

dont on dispose, qu'il correspondait en gros aux limites de la commune actuelle et englobait le Boulay et Poligny.

5.3 - Et les Clément ?

Foulques Nerra (970-1040) – Robert de Château-Landon l'Ancien vivait en 1002.

Et si Robert de Château-Landon avait reçu de Foulques Nerra un fief dans le territoire de Souppes ? Aucune source contemporaine ne permet d'affirmer la véracité de cette conjecture qui, toutefois, n'est pas sans fondement. Tout d'abord Robert l'Ancien, descendant d'Herbert le Landonais était le représentant d'une grande famille qui gravitait dans l'entourage royal. Enfin et surtout, diverses sources concernant les descendants de Robert l'Ancien confirment qu'ils possédaient un vaste ensemble de seigneuries s'étendant de part et d'autre du Loing, au moins du confluent du Loing et du Fusain jusqu'à Cercanceaux, Dordives et Souppes.

Robert l'Ancien a eu dans sa descendance Bérard de Château-Landon et Bertrand de Château-Landon. De Bertrand sont nés Robert I^{er} de Château-Landon, premier époux de Béline et fondateur de la « dynastie » des Clément du Mez, et Garmond du Donjon. De Bérard est né Amaury et d'Amaury, Roscelin, second époux de Béline. Ce Roscelin donne au prieuré de Néronville la moitié du moulin de Lorroy avec les droits tant dans les eaux du Fusain que dans celles du Loing (STEIN H., *op.cit.*, charte 33). Par ailleurs, différentes donations des descendants et héritiers de Robert I^{er} au prieuré de Néronville indiquent que les possessions des Clément jouxtaient, dans la vallée du Loing et du Fusain, celles des Donjon. S'il est logique de considérer, comme le faisait déjà ESTOURNET (1921), que ce voisinage entre les possessions des Clément et des Donjon est signe d'un partage entre les deux frères, il est tout aussi logique de considérer qu'un partage ait eu lieu aussi entre les deux frères de la génération précédente, Bérard et Bertrand. Robert l'Ancien aurait donc reçu un vaste territoire s'étendant de part et d'autre du Loing, comme conjecturé ci-dessus. Ce territoire a été partagé au cours des générations suivantes entre des héritiers qui, n'étant pas hommes d'église, ne pouvaient avoir d'autres sources de revenus.

Autre pièce à verser au dossier : ESTOURNET (1921) rattache Foulques de Faÿ à Garmond du Donjon « sans que l'on puisse préciser le degré de parenté » (*op. cit.*, p.8). La récurrence des prénoms est déjà un argument en faveur de ce rattachement : Foulques de Faÿ a un fils Garmond et un autre fils Hauvin dont le fils s'appelle aussi Garmond. Foulques de Faÿ aurait épousé une sœur de Robert I^{er} et de Garmond, fille de Bertrand de Château-Landon, ce qui expliquerait le don qu'il fait à Néronville (STEIN H., charte 4) de la moitié des dîmes de Chevannes pour la guérison de son fils Garmond, don ratifié comme il se doit par son autre fils Hauvin et aussi, entre autres, par Robert Clément et Raynard le Beau « de qui relevait directement ce fief ». Ce don est suivi (charte 5) du don de l'église de Souppes - église faisant partie du fief de Robert Clément, qui concède tout ce qui pourra être donné de son propre fief au prieuré de Néronville (*Notum sit omnibus quod Robertus Climent concessit quicquid de feudo suo donabitur ecclesie Sancti Petri Neronisville.*) Raynard le Beau et Robert Clément (et sans doute Aubry le Sauvage avant son entrée au monastère), suzerains (et cousins ?) de Foulques de Faÿ, se partageaient les seigneuries de Chevannes et de Souppes.

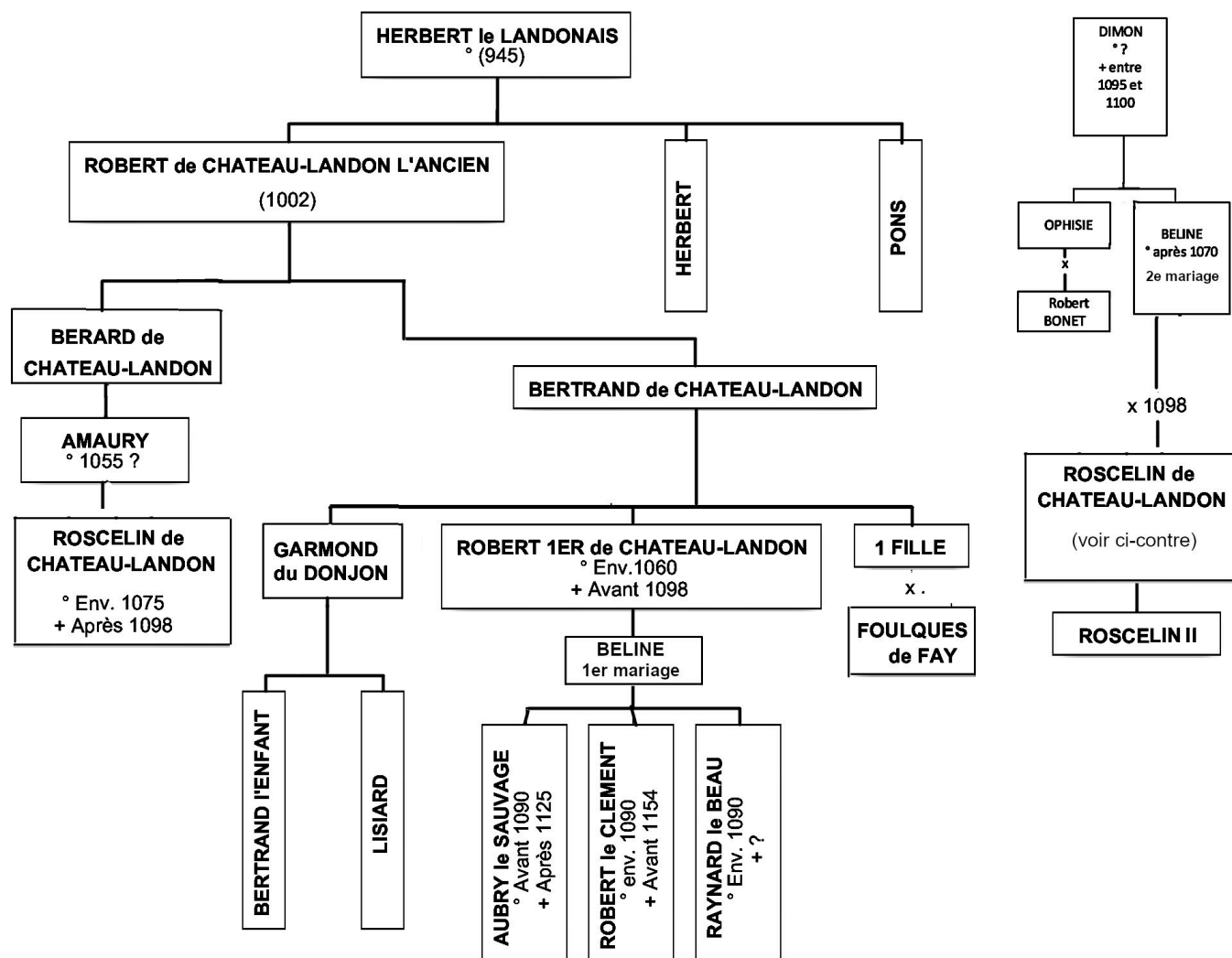


Fig. D07 - Arbre généalogique des premiers Clément, (Roberte Tomassone -DAO : Monique Cochin, ADM)

5. 4 - Point sur les fiefs des premiers Clément

Il est difficile de connaître précisément l'étendue et les limites des terres que possédaient les premiers représentants de la « dynastie » des Clément. Toutefois nous avons vu que les documents anciens, essentiellement cartulaires d'abbayes et de prieurés qui témoignent de donations faites par la famille, permettent d'en faire une première approche et de résumer nos connaissances.

5. 4. 1 - Robert l'Ancien (vivant en 1002) a reçu des moines de Saint-Julien-de-Tours, en échange d'un fief (un alleu ?) qu'il possédait à Beaumont-la-Chartre, « un alleu qu'ils possèdent à Étampes et qui comprend l'église dédiée à saint Pierre, des terres cultivées ou non cultivées, des vignes, des prés, des pâturages, des étangs et des cours d'eaux, des biens meubles et immeubles, des voies d'accès et de sortie, la moitié d'un moulin à blé sur l'Essonne et, en plus, 260 (*CCLX*) sous » (DENIS J. charte1). Les possessions de Robert l'Ancien à Étampes sont-elles restées dans la famille ? Ont-elles été transmises à Robert I^{er}, fils de Bertrand de Château-Landon ? Un seul indice : le 14 septembre 1110, lorsque Philippe I^{er} confirme la donation faite à Saint-Benoît par Thierry d'Orléans, puis sa donation de l'église Saint-Médard d'Étampes, Robert II est présent aux côtés d'Adam d'Étampes dit de Milly qui avait lui aussi des biens à Étampes. On peut noter parallèlement le mariage d'un petit-fils de Robert I^{er} avec Lucie, de la famille de Milly. La proximité des fiefs expliquerait ce mariage, et donc **Étampes serait resté dans la famille au moins jusqu'à la génération des fils de Robert I^{er}.**

Par ailleurs, la parenté entre Robert I^{er} et Garmond du Donjon a été établie. Le voisinage de leurs fiefs est un indice qui conduit à penser qu'il y a eu un partage entre les deux frères (cf. TOMASSONE R. 2021). D'autre part, Roscelin, fils d'Amaury de Château-Landon, fils de Bérard, donc cousin de Robert I^{er} et second époux de Béline donne au prieuré de Néronville la moitié du moulin de Lorroy et des droits sur le Fusain et le Loing (STEIN H. 1895, charte 33) puis confirme ce don et le complète en donnant au prieuré les moulins de Lorroy et l'eau qui vient à ces moulins depuis Pontfraud jusqu'au confluent avec le Loing, plus les parts des propriétés des rivières du Fusain et du Loing depuis le pont de Dordives jusqu'aux moulins de Garmond du Donjon (*ibid.* charte 34). Roscelin de Château-Landon est petit-fils de Bérard, lui-même descendant de Robert l'Ancien... Ce qui éclaire le remariage de Béline et surtout tend à prouver que Robert l'Ancien était à la tête d'un immense domaine qui a été partagé entre ses descendants.

5. 4. 2 - Robert I^{er} et Béline

Robert I^{er} est donc héritier d'une partie des possessions de Robert l'Ancien. Laquelle ? On ne peut le conjecturer qu'à partir des donations de ses héritiers. Mais ses enfants ont aussi hérité de leur mère Béline, fille de Dimon.

5 .4. 2. 1 - De Dimon, on ignore tout jusqu'ici. On sait seulement qu'il a donné à Sainte-Marie de la Sauve-Majeure, de son alleu, l'équivalent d'une seigneurie pour fonder le prieuré de Néronville (STEIN H. 1895) : « il alloua à Sainte-Marie de la Sauve-Majeure une partie de ses possessions – à savoir l'Eglise de Néronville et, touchant à l'église, un domaine et d'autres propriétés lui appartenant. Je dis « propriétés » car de ce don comme de toutes les autres terres lui appartenant ni le Roi ni aucune autre personne ne pouvait réclamer quoi que ce soit » ; « il donna encore en aumône à l'église susdite 2 arpents de terre de son alleu devant l'église, jouxtant la colline et un autre au-dessus de l'église et deux arpents de prés à côté de Pontfraud et de l'aulnaie » ; « Dimon donna aussi une vigne qu'il avait derrière l'église, et aussi des broussailles, et entre les broussailles et l'eau courante, [une terre] pour



Fig. D08 - Les fiefs des Clément en Île-de-France (DAO : Nadine Parsigneau, ADM)



Fig. D09 - Les fiefs des Clément dans le Gâtinais, dans la vallée du Betz et du loing (DAO : Nadine Parsigneau, ADM).

y faire des jardins » (*ibid.*, charte 6). **Dimon possédait donc des terres aux alentours de Néronville et sur la rive gauche du Loing.**

5. 4. 2. 2 - Sa fille **Béline** est sa seule héritière : parti pour la croisade sous la bannière de Godefroy de Bouillon, avec son gendre Robert I^{er}, Dimon n'est jamais revenu et sa seconde fille Ophisie, partie elle aussi en pèlerinage à Jérusalem, n'en est pas revenue non plus. Béline se trouve donc héritière de son père et dépositaire, jusqu'à la majorité (25 ans) de ses fils, de l'héritage de Robert I^{er} qui, lui non plus n'est pas revenu de la croisade. Vers 1110 (STEIN H. 1895, charte 7), lorsque son fils Aubry le Sauvage la quitte pour entrer au monastère de Néronville, Béline donne au prieuré un bois *que ipsi adjacet ville* ce que STEIN H. (1895) et VERDIER (1977) traduisent tous deux par « un bois voisin » ; or le texte dit voisin de « sa villa ». De quelle villa s'agit-il ? Où est-elle ? Béline possédait donc un domaine dans les environs de Néronville.

Vers 1100-1110 (STEIN H. 1895, charte 10) Béline donne la moitié d'une île sur le Fusain qu'elle tenait en toute propriété. Plus tard, se faisant religieuse, elle donne au prieuré de Néronville une famille de serfs – « le vieux Girard, son fils Garnier et toute leur descendance - et deux ouches, l'une jouxtant la maison dudit Girard et l'autre à côté de la Croix Buissée » (STEIN H. 1895, charte 11) ; « quatre hôtes demeurant à ce même Néronville [...]. Elle donna aussi avec l'accord de ses fils [...] une partie du terrain de son propre domaine, la partie même dont sa sœur Ophisie recevait les revenus. Elle donna aussi deux ouches cultivées en haut du monastère. Ce don, Dame Béline le fit parce qu'elle tenait ces biens dans son alleu et qu'ils n'étaient soumis à aucun droit ni du roi ni d'une autre puissance » (STEIN H. 1895, charte 13). **Ces biens se trouvent tous dans les environs de Néronville et donc sur la rive gauche du Loing.**

5. 4. 3 - Les enfants de Robert I^{er}, héritiers de Robert I^{er} et de Béline

5. 4. 3. 1 - Aubry le Sauvage. Fils aîné de Robert I^{er} et de Béline, il devait avoir sinon la totalité de l'héritage de ses parents, du moins la plus grande partie, si l'on admet, comme cela semble être le cas, que les cadets, s'ils n'entrent pas en religion, reçoivent une partie de cet héritage, la terre étant pour eux la seule source de richesse. Aubry le Sauvage se trouve donc à la tête d'un domaine qui s'étend au moins des environs de Néronville aux « moulins de Garmond du Donjon », sur la rive gauche du Loing.

En outre, dans une charte datée par STEIN de 1122-1142 (STEIN H. 1895, charte 52), Aubry le Sauvage fait don à perpétuité au prieuré de Néronville du moulin de Nozan, 4 arpents de prés aux environs et toute l'eau qu'il y possédait avec le droit de pêche, le tout faisant partie de son alleu. Nozan se trouve au bord du Loing entre La Coudraye et Glandelles, en aval de Souppes. Ce qui indique que **ses possessions allaient jusqu'au Loing et aux terres de Souppes.**

5. 4. 3. 2 - Aubry est mort sans descendance. C'est donc son frère **Robert II dit le Clément** qui reçoit à son tour l'héritage. Mais il y a plus. Dans la charte la plus ancienne du cartulaire de Rozoy-le-Vieil, datée du 28 avril 1111 (*Cartulaire de Rozoy-le-Vieil*, fol. 194), il est écrit que les frères Geoffroy et Guillaume de Montchardon donnent à Jeanne, abbesse du monastère de Rozoy-le-Vieil la terre et les prés au-dessous de l'église et, en contrebas du village, le terrain nécessaire pour y creuser un étang et y bâtir un moulin. « Le don est approuvé par Gautier de Chevy et Robert Clément qui étaient les suzerains du lieu » : *Hoc donum laudaverunt et concesserunt domini qui tunc temporis erant, de quorum feodo illa res erat, scilicet Wauterius de Capreio et Robertus Clemens et Belina mater ejus* (*Cartulaire de Rozoy-le-Vieil*, fol. 188). Robert II était donc le suzerain d'un fief situé à Rozoy-le-

Vieil, qu'il avait concédé en arrière-fief à Gautier du Bignon. Ce document est cité par ESTOURNET G. (1921) ; pour ce dernier, ce document permet d'établir que Robert, sans doute marié, aurait reçu en avancement d'hoirie une seigneurie située dans le voisinage de Ferrières et de Rozoy-le-Vieil : « nous croyons qu'il s'agit du Mez[...] dont quelques historiens ont fait sans preuve la dot d'Hersende » (*ibid.* p.30). Nous y reviendrons.

Par ailleurs, dans une charte que l'on peut considérer comme quasi contemporaine (STEIN H. 1895, charte 9), on lit que Guy de Pers donne au prieuré de Néronville « une colline entre deux routes ». Le don est approuvé par Robert Clément « car il faisait partie de son fief » : *Hoc donum Robertus Climent laudavit et concessit, de cujus feodo erat*. Pers-en-Gâtinais se trouve dans le voisinage très proche de Rozoy-le-Vieil et de Chevry-sous-Le Bignon. L'ensemble de ce territoire faisait donc partie d'un fief de Robert II. Et nous nous trouvons **sur la rive droite du Loing, le long de la vallée du Betz**, qui passe sous les murailles du château du Mez, et de son affluent, la Sainte-Rose. Ce qui élargit considérablement l'étendue des possessions de Robert II.

D'autant que, toujours dans la vallée du Betz et de la Sainte-Rose se trouve aussi Chevannes. Or Robert II, avec son frère Rainard le Bel, confirme le don de l'église de Chevannes par le chevalier Foulques de Faÿ pour la prise d'habit de son fils Garmond (voir ci-dessus, 4.3). C'est donc que Robert Clément et son frère avaient en commun la seigneurie de Chevannes, qu'ils tenaient vraisemblablement des Courtenay, car le don est confirmé aussi par Adam et Garnier de Courtenay. Ce don est complété (*ibid.*, charte 5) par celui de la chapelle de Souppes, avec l'approbation des mêmes. **Les possessions de Robert II s'étendaient non seulement autour de la rive droite du Loing et jusqu'à Souppes, mais aussi autour de la vallée de son affluent le Betz en remontant en direction de Courtenay, au moins jusqu'à Rozoy-le-Vieil.**

Robert II est mort avant 1154 (~1130 ?), sa femme Mahaut de la Ferté lui a survécu. Son fils aîné Aubry II est son principal héritier, même si son frère Robert II, marié, a pu recevoir une partie de l'héritage (maternel ?). Or une charte recueillie par Gaignières consigne une vente faite par ce même Aubry II qui, sur le point de partir pour « l'expédition de Jérusalem » (*expeditione hierosolimitana*), a vendu à Jean, abbé de Ferrières, des terres qu'il avait inféodées à un certain Martin et qui se trouvaient *apud mansum* (auprès du « manse ») et *apud mansum unum maresium quod circumvallat ex duabus partibus terra ejusdem ecclesie et ex duabus alijis partibus terra predicti alberici [...]* et *unam oscam que est in valle que dicitur Dardroues [...]*. *Item ex alia parte fluminis quod dicitur Badas partem prati quod circumdat unde quid terra de manso [...]*. Les noms des lieux sont clairs et permettent une localisation précise des terres objet de la vente : « un *maresium* (?) qui entoure de deux côtés l'église et des deux autres les terres dudit Aubry » ; « une ouche qui est dans la vallée qu'on appelle Dardroues (Dardouze) » ; « de l'autre côté de la rivière qu'on appelle Béas, une partie des prés qui entourent la terre du manse ». Cette vente concerne donc **des terres qui se trouvent sur le site actuel du château du Mez. Dans la même vente, figure aussi le four de Bransles**. Nous avançons dans la vallée du Betz.

Il convient alors de s'arrêter quelque peu sur le terme de « manse ». « Apparu dans le latin mérovingien du VI^e siècle et dans les premières décennies du VII^e, *mansus*, « manse », sert à désigner la « terre d'une famille ». Le manse traduit dans l'environnement et dans la société les droits et les obligations du chef de ménage : occuper avec sa famille un territoire rural de façon permanente (*mansus* vient de *manere*, vivre à demeure) et héréditaire. Être tenancier d'un manse impliquait des

droits de possession et d'usage inamovibles dans les trois composantes de tout espace rural : l'*ager* constitué de champs cultivés en permanence, avec la jouissance de parcelles déterminées ou d'une portion suffisante ; le *saltus* de landes, de broussailles et de pâturages ; et la *silva* des zones boisées. Chaque manse détenait une part fixe ou un accès commun aux ressources naturelles : parcours pastoraux, collecte de fourrages, de fruits et de plantes sauvages ou semi-sauvages, cultures temporaires, et droit de couper du bois de chauffe ou de construction, ou des essences destinées à la fabrication d'une multitude d'objets en bois » (DEVROEY, J.-P. 2021).

Le mot latin médiéval *mansus* qui désigne le manse est dérivé du participe passé du latin *manere* et il a donné, suivant une évolution phonétique normale du latin au français des formes différentes selon les régions, parmi lesquelles l'occitan « mas » et, en langue d'oïl, « mes » ou « mez », etc. Le manse dont Aubry a vendu une partie était donc un « mez », le mez, terme sous lequel le lieu a pu être désigné par la suite. D'ailleurs le nom qui lui est resté jusqu'ici, « le Mez le Maréchal », est la forme du français médiéval qui, en français moderne serait « le mez du maréchal », « la demeure du maréchal ». Ce qui confirme bien l'hypothèse d'ESTOURNET selon laquelle **le Mez serait dans la famille Clément au moins depuis Robert II, peut-être même avant**. Le Mez se trouve à l'extrémité de la vallée du Betz, près du confluent avec le Loing à Dordives, au sud de Souppes.

La jonction se fait donc entre les possessions de Robert II, celles de la rive gauche du Loing et celles de la rive droite, le long de la vallée du Betz et de son affluent, la Sainte-Rose, sans que l'on puisse pour l'instant, en déterminer précisément l'étendue ni les limites.

Notons enfin que Robert II a épousé Mahaut de **la Ferté**, fille de Mahaut et de Bernodal, premier seigneur de la Ferté : ses descendants se sont trouvés à la tête de possessions d'une étendue considérable.

5. 4. 4. – Les enfants de Robert II

5. 4. 4. 1 - Un premier fils, **Pierre**, est mort jeune, du vivant de ses parents. Le second fils, **Aubry**, qui a vendu une partie des terres de son héritage autour du Mez à l'abbé de Ferrières, est mort à Constantinople en 1148. A sa mort, son frère **Robert III** reçoit donc l'héritage. Soucieux de reconstituer le domaine du Mez dans son intégralité, il conteste la vente mais il est débouté par l'évêque de Sens, Hugues, en 1154. Il conserve le reste du domaine du « mez », qu'il n'a donc pas reçu de son mariage avec Hersende, fille, dit-on, de Guillaume du Mez. Y avait-il alors une demeure, comme le nom semble l'indiquer ?

5. 4. 4. 2 - Un quatrième fils, **Gilles**, a pris le nom de la seigneurie du Tourneau qui lui est revenue sans doute à la suite d'un partage des possessions de la Ferté-Alais entre son frère Robert III et lui (ESTOURNET G. 1921). Lui et ses descendants ont été ensevelis au prieuré de Flotin et leurs donations montrent qu'ils sont restés extérieurs à l'héritage de leur père tel qu'il a été décrit plus haut.

Un cinquième fils, **Garmond**, abbé de Pontigny, qui a sans doute succédé (ESTOURNET G. 1921, note 5 p. 50) au fondateur de Flotin, Guillaume, comme abbé de Saint-Jean-les Sens, a été élu évêque d'Auxerre en 1181. Son élection est contestée par le chapitre qui l'accuse d'avoir été choisi grâce à l'appui de son frère Gilles et qui en appelle à la cour de Rome. Garmond, parti plaider sa cause auprès du Saint Père à Rome, y meurt de la peste le 15 novembre 1181.

Un sixième frère, **Bertrand**, est connu grâce à un diplôme de février 1192 dans lequel Philippe Auguste ordonne de faire droit sans délai à toute demande raisonnable de Bertrand Clément ou de ses fils : *Mandamus quatinus, si Bertrannus Clementis aut filii ejus aliquid quod sit de ratione et justicia a vobis postulaverint, eis justiciam facere non differatis. Actum apud Fontem Bleaudi, anno M°C°X°C° primo, mense februario* (DELISLE L., *op. cit.*, 359). En 1191, Philippe Auguste est à Messine ; l'acte peut donc être daté d'un an plus tard. Bertrand était donc lui aussi dans l'entourage royal.

Robert III, descendant d'une noble lignée et à la tête de possessions étendues, n'était donc pas un simple petit chevalier du Gâtinais. S'il avait l'appui de Gautier de Nemours, on doit considérer que sa place à la cour de Louis VII, il la devait aussi (avant tout) à lui-même et à sa lignée. Il est évoqué en ces termes dans la *Gallia Christiana* (XII, col.413) : *Robertus cognomento Clement qui regem prima aetate nutrierat et instruxerat vir moderatus et prudens, regique fidelis et qui regalia industrie satis et strenue administrerat negotia, dum regem post mortem patris habuit in tutela.* : « Robert surnommé Clément qui avait élevé et instruit le roi dès son plus jeune âge, fidèle au roi qui avait administré les affaires royales habilement et fermement, prit le roi sous sa tutelle après la mort de son père ». *Regi fidelis* (fidèle au roi), « qui avait administré les affaires royales habilement et fermement » : Robert III était donc un proche de Louis VII, qui l'a choisi en connaissance de cause comme gouverneur de son fils, pour sa fidélité, ses mérites et ses compétences aptes à former un bon roi.

La confiance et l'affection sans doute que Philippe Auguste portait à son gouverneur, il l'a reportée, après la mort de ce dernier, sur ses enfants.

5. 4. 5 – Les enfants de Robert III

5. 4. 5. 1 - Deux des enfants de Robert III, Hugues (° ? - † 7 janvier 1217) et Eudes (° ? - † 19 novembre 1216), étaient religieux ; il semble que leur père leur ait attribué des rentes sur la seigneurie de la Ferté-Alais (héritage maternel). **Hugues** (° ? - † 7 janvier 1217), d'abord abbé de Saint-Spire (1190) devient doyen de Notre-Dame de Paris (1195) – il est seigneur de Larchant.

Eudes (° ? - † 19 novembre 1216), d'abord vicaire de Saint Spire, devient archidiacre de Notre-Dame de Paris.

Une fille, **Isabelle** (° ? - † ?) a épousé Simon Cornut.

5. 4. 5. 2 - Trois fils sont restés dans le siècle et ont choisi la carrière des armes.

L'aîné, **Aubry III** (° ? - † 3 juillet 1191) a été nommé maréchal par Philippe Auguste qu'il accompagne à la Croisade en 1190. Fils aîné, c'est lui qui a reçu l'essentiel de l'héritage de ses parents : en 1187, il assigne à l'Hôtel Dieu de Paris, pour l'âme de son père Robert III, une rente d'un muid de blé à prendre sur le revenu des moulins de la Ferté-Alais ; à Saint-Denis, il lègue vingt sous de rente sur le cens de la Ferté-Alais pour l'entretien d'une lampe sur l'autel de saint Eustache. Mais il meurt sans descendance, le 3 juillet 1191, devant les portes de Saint-Jean-d'Acre assiégé.



Fig. D10 - Henri Decaisne (1844) – Albéric Clément, seigneur du Mez, Maréchal de France (+1191)
(© MV448, RMN-GP - Château de Versailles.)

Son frère cadet, **Robert IV**, reçoit son héritage. Et le roi nomme à sa place, comme maréchal son autre frère **Henri**, époux d'Isabelle de Nemours. Robert III avait-il lui-même effectué, avant sa mort, un partage de ses biens entre ses fils ? Avait-il « doté » le plus jeune ? D'autres enquêtes sont nécessaires.

Ce que l'on sait c'est qu'à la mort de Robert III, les Clément ont des possessions **sur la rive gauche du Loing jusqu'à Souppes, sur la rive droite, le long de la vallée du Betz et de son affluent, la Sainte-Rose, et autour de la Ferté-Alais**. D'autres possessions s'y sont ajoutées, mais ceci fera l'objet d'un autre chapitre de l'histoire.

Quoiqu'il en soit, la seigneurie de Souppes est dans la famille Clément depuis Robert l'Ancien. Co-seigneurie (?) entre les deux frères Robert II et Raynard le Beau, il semble qu'elle a été transmise dans l'héritage de Robert III. Y a-t-il eu un partage entre les trois enfants de Robert III, Aubry III, Henri I^{er} et Robert IV (les autres fils étant religieux) ? Henri I^{er} en a-t-il hérité seul ? Les sources

manquent pour que l'on puisse le savoir. Cela explique en tout cas qu'Henri le Maréchal ait donné en ce lieu le terrain sur lequel devait être bâti le monastère, dernière demeure de ses ancêtres

6 – APPENDICE : Que peut-on savoir des Clément enterrés à Cercanceaux ?

En l'absence de documents d'archives et de données archéologiques, il est difficile de faire plus que des conjectures.

Henri I^{er} a voulu que soit fondée l'abbaye de Cercanceaux pour y accueillir les sépultures des siens. Il souhaitait y être enterré *inter patres suos*, « aux côtés de ses pères, de ses ancêtres ».

L'abbaye de Cercanceaux était destinée dès sa fondation à accueillir la sépulture de Robert III, père d'Henri I^{er}. Compte tenu de l'importance de la famille et du personnage, on a tout lieu de présumer que cette sépulture se trouvait dans l'église. Selon toute logique, pouvait en être proche la sépulture de son épouse Hersende du Mez.

Parmi les autres enfants de Robert II, Pierre, mort jeune, est enterré à Néronville ; Aubri II est mort à Constantinople en 1148 ; Gilles du Tourneau († après 1186) a élu comme lieu de sépulture le Prieuré de Flotin et c'est là aussi que seront ensevelis ses descendants ; Garmond est mort de la peste à Rome en 1181. Le seul dont on ne sache rien est Bertrand.

Quant aux frères d'Henri, Aubri III est mort le 3 juillet 1191 devant les portes de Saint-Jean-d'Acre : son corps aurait-il été ramené en France ? Hugues est mort en 1217, doyen de Notre-Dame de Paris où il a eu sa sépulture, ainsi que son frère Eudes († 1216), vicaire de Saint-Spire et archidiacre de Notre-Dame. On ignore le lieu de sépulture de Robert IV († 1214) et celui de son épouse, dame Héloïse.

Si donc Henri I^{er} avait été enterré à Cercanceaux, il l'eût été vraisemblablement *inter patres suos* au sens strict du terme, auprès de ses parents.

Il faut enfin citer le travail de PÉNIN M.-C. (en cours – version août 2022). Dans la partie intitulée « Lieux de sépultures des maréchaux de France », elle cite, à côté du nom d'Henri I^{er} (Abbaye de Turpenay à Saint-Benoît-la-Forêt, Indre-et-Loire), ceux d'Albéric Clément († 1191), Jean III Clément, seigneur du Mez et d'Argentan († 1262) et Henri II Clément († 1265) avec cette indication : « Peut-être l'abbaye cistercienne de Cercanceaux à Souppes-sur-Loing (Seine-et-Marne). En cours de confirmation. » Conjecture...

Bibliographie

Extrait du Cartulaire du prieuré de Néronville près de Château Landon. Extraits d'archives et de cartulaires faits par ou pour Gaignières et relatifs aux églises ou établissements dont les noms suivent. Ms. lat.17048, (1650-1700).

[En ligne] URL : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b100369165/f239.image.r=n%C3%A9ronville>

Cartulaire de Rozoy-le-Vieil, B.N. ms. lat. 5990.

BOUQUET M. (Dom) (1744) – *Historiens des Gaules et de la France*, Paris, Libraires associés.

DENIS J. (Abbé) (1912) – *Chartes de Saint-Julien de Tours (1002-1227)*, Archives historiques du Maine t.XII, Le Mans.

DAUZAT A., DESLANDES G., ROSTAING Ch. (1963) - *Dictionnaire étymologique des noms de rivières et de montagnes en France*, Paris, Larousse.

DELABORDE H. F. ed. (1832) - *Chroniques de Rigord et Guillaume Le Breton*, Paris, Renouard, p.264-265.

DELISLE L. (1826-1910) - *Catalogue des Actes de Philippe Auguste*, Paris, Auguste Durand.

DEPOIN J. (1912) - Recherches sur quelques maréchaux de Philippe Auguste, *Bulletin historique et philologique*, p.187-195.

DEVROEY J.-P. (2021) - *L'homme dans son environnement*. Nouvelle histoire du Moyen âge, Florian Mazel dir., Paris Seuil.

ESTOURNET G. (1921) - Les chevaliers du Donjon. *Annales de la société historique et archéologique du Gâtinais*, t. 35, Fontainebleau, Maurice Bourges.

GRANDSAIGNES d'HAUTERIVE (1948) - *Dictionnaire des racines des langues européennes*, Paris.

JARRY L. (1864) - *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu, ordre de Cîteaux, diocèse d'Orléans : 1118-1193*, Orléans, Herluison.

LEJUST A. (2010) - Qui était Eudes, premier abbé de Cercanceaux », *Bulletin d'art et d'histoire de la Vallée du Loin*, n°13, p.9-13).

MARCHEGAY P., SALMON A. (1856) - *Chronique d'Anjou*, Société d'histoire de France, Paris, Jules Renouard.

PÉNIN M.-C. (en cours – version août 2022) - *Tombes et sépultures dans les cimetières et autres lieux des personnalités qui ont fait notre monde* (tombes-sepultures.com) *Lieux de sépultures des maréchaux de France*.

PLONÉIS J.M. (1989) - *La Toponymie celtique*, Paris.

STEIN H. (1895) – *Recueil des chartes du prieuré de Néronville près Château-Landon*, Bourges.

TOMASSONE R. (2021) – « *Linea veneranda* ». Les tout premiers Clément, une noble lignée, Dans : PIECHACZYK M., BOREL Ed. (Dir.) - *Rapport archéologique de prospection thématique 2021*, Les Amis du Mez.

VALÉRY R. (1999) – Documents pour l'abbaye royale de Cercanceaux, première partie XII^e-XIII^e siècles, *Bulletin d'art et d'histoire de la Vallée du Loin*, n°2.

VALÉRY R. (2000) - Documents pour l'abbaye royale de Cercanceaux, seconde partie XIII^e-XIV^e siècles (1285 -1397), *Bulletin d'art et d'histoire de la Vallée du Loin*, n°3.

WALTZ G. ed. (1883) - *Herimani liber de reparatione monasterii sancti martini tornacensis*, Ms. vers 1146, *Monumenta Germaniae historica*.

WARICHEZ P.-J. (1902) – *Les origines de l'Eglise de Tournai*, Louvain.